

Déclaration conjointe franco-polonaise à l'occasion du premier Sommet bilatéral franco-polonais au titre du Traité de Nancy.

21.4.2026 - | Présidence de la République française

Alors que nous célébrons en ce 20 avril 2026, à Gdańsk, la première Journée de l'amitié franco-polonaise, et unis par le Traité pour une coopération et une amitié renforcées signé le 9 mai 2025 à Nancy, nous réaffirmons notre attachement à une Europe plus sûre, plus souveraine, plus démocratique et plus unie et notre volonté commune de relever le niveau d'ambition de notre relation pour renforcer la sécurité de l'Europe et de la région euro-atlantique, d'accroître notre compétitivité, de protéger nos valeurs démocratiques qui sont au cœur de l'Union européenne, de préserver l'Etat de droit et de défendre et promouvoir un ordre international fondé sur les règles de droit.

Sécurité et défense

Grâce au Traité pour une coopération et une amitié renforcées, nos deux pays, la France et la Pologne, assument une responsabilité commune pour la sécurité de notre continent.

La Russie demeure la menace la plus sérieuse et durable à laquelle sont confrontées l'Union européenne (UE) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). De par son renforcement militaire, ses opérations de guerre hybride et sa guerre d'agression illégale et illégitime contre l'Ukraine, elle compromet délibérément la sécurité européenne ainsi que la paix et la stabilité dans la région euro-atlantique. La posture agressive adoptée par la Russie en Europe nous oblige à prendre des mesures visant à garantir un niveau de dissuasion et de défense solide, et à conjuguer nos efforts pour exercer une pression continue sur ce pays. Nous sommes déterminés à mettre pleinement en œuvre les sanctions existantes et à en adopter de nouvelles pour réduire encore les recettes énergétiques de la Russie et entraver son système bancaire, tout en poursuivant nos efforts de lutte contre la flotte fantôme.

Nous réaffirmons qu'il est dans l'intérêt commun pour la sécurité du continent européen et de la communauté euro-atlantique dans son ensemble de rester unis en soutien à l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra. Nous soutenons pleinement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Une paix juste et durable fondée sur les règles fondamentales du droit international constitue la seule issue acceptable à la guerre en cours. Nous respectons et nous saluons le choix de l'Ukraine de se tourner vers l'Europe et la région euro-atlantique.

Nous entendons accélérer nos efforts communs pour préparer rapidement l'UE en matière de défense et construire une base industrielle et technologique de défense européenne solide, notamment en augmentant les investissements dans le développement des capacités de défense.

En nous appuyant sur le Fonds européen de défense et le programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP), qui accordent la préférence à l'acquisition d'équipements de défense fournis par les industries européennes selon des critères pertinents, nous soulignons qu'il est important de concevoir, notamment pour le prochain cadre financier pluriannuel, et de mettre en œuvre des instruments européens qui contribuent à réduire nos dépendances stratégiques et à renforcer notre

souveraineté en matière de technologies. Nous saluons également, dans ce contexte, le travail que mènent nos deux pays concernant l'instrument « Agir pour la sécurité de l'Europe par le renforcement de l'industrie européenne de la défense » (SAFE). La mise en œuvre de ce qui précède devra être compatible avec le développement de nos programmes d'acquisition de défense nationaux.

Nous agissons ensemble pour renforcer le pilier européen de l'OTAN, notamment en accroissant la contribution de l'Europe à la dissuasion et à la défense collective de l'OTAN, en particulier concernant les capacités militaires européennes critiques, telles que les capacités de défense aérienne et antimissiles intégrées, l'observation de la Terre et de l'espace et les communications. De plus, nous renforcerons encore la dissuasion et la défense communes des Alliés en augmentant les dépenses dans le domaine de la défense, conformément à la Déclaration du Sommet de La Haye de l'OTAN (2025) et au développement des capacités, tout en garantissant l'exécutabilité des plans de défense de l'OTAN et une fourniture fiable de carburant destiné à une utilisation militaire sur le flanc oriental, ainsi qu'une approche plus proactive de la dissuasion et de la défense pour imposer des coûts aux adversaires potentiels en cas d'agression.

Nous exprimons notre intention d'engager un dialogue stratégique bilatéral de haut niveau sur la dissuasion avancée, afin de renforcer la coopération sur les problématiques de sécurité européenne, tant dans leur dimension conventionnelle que nucléaire, et afin de compléter la dissuasion et la défense de l'OTAN.

Nous intensifierons nos échanges opérationnels et nos partenariats industriels pour soutenir le développement des capacités de défense européennes, notamment dans les domaines de la défense aérienne et antimissile, des frappes de précision dans la profondeur, des systèmes de drones et des systèmes antidrones, de l'espace extra-atmosphérique, des munitions, de la cybersécurité, de l'alerte précoce, du transport aérien, du ravitaillement aérien, de la protection des infrastructures critiques, de la reconnaissance et du soutien logistique.

Nous sommes prêts à approfondir notre coopération industrielle dans le domaine des communications militaires par satellite grâce à un programme conjoint de développement capacitaire, qui constituera un atout précieux pour construire une UE plus résiliente, plus autonome et plus souveraine.

En outre, nous coopérerons activement dans le domaine de la production de munitions pour renforcer les capacités de l'Europe dans ce domaine. Cette coopération se traduira également par une participation réciproque au salon Eurosatory et au salon international de l'industrie et de la défense MSPO.

Nos pays approfondiront encore la coopération entre leurs forces armées en renforçant l'interopérabilité, en intensifiant les exercices conjoints et en partageant leur expérience dans la planification et la conduite des opérations militaires, comme l'illustre la participation renouvelée de la France à l'exercice DRAGON en 2027 et la première participation de la Pologne à l'exercice ORION en 2026. Nous poursuivrons les consultations en matière de sécurité et de défense du flanc oriental de l'UE et de l'OTAN.

Nous continuerons également de coopérer étroitement dans le domaine spatial, dans l'intérêt des deux pays, notamment dans le domaine de l'observation de la Terre, de la connaissance de la situation spatiale et des communications par satellite, à la fois par la coopération opérationnelle et le développement des capacités, et dans la perspective du Sommet spatial international qui se tiendra en France les 9 et 10 septembre 2026. Nous rappelons notre soutien au programme IRIS2 de l'UE, dont l'objectif est de fournir des communications sécurisées et résilientes, ce qui constitue un

élément clé pour renforcer l'autonomie européenne dans l'espace extra-atmosphérique.

Nous continuerons également à coopérer activement dans la lutte contre les menaces hybrides, notamment les activités de manipulation de l'information et d'ingérence étrangères, en particulier pour défendre l'intégrité des processus électoraux démocratiques, à la fois au sein de l'UE et dans le cadre de la Communauté politique européenne. Nous nous réjouissons à l'idée d'identifier et de discuter les options envisageables pour renforcer encore les mesures restrictives de l'UE en réponse aux menaces hybrides, y compris la possible création d'un régime de sanctions horizontales de l'UE.

La lutte contre la criminalité, notamment la criminalité organisée et internationale, et en particulier le trafic de drogues, constitue une priorité pour nos deux pays. Nous aborderons également ce sujet ensemble lors du prochain Sommet de la Communauté politique européenne, et nous coordonnerons nos efforts pour adopter rapidement le nouveau régime européen de sanctions contre le trafic de migrants, la traite des êtres humains et d'autres formes de criminalité organisée.

Compétitivité

Nous devons approfondir et étendre nos liens déjà solides dans le domaine de l'économie, du commerce et de l'investissement et, avec d'autres partenaires européens, nous devons faire avancer les priorités du marché unique, notamment l'union de l'épargne et des investissements. Par ailleurs, conformément à la boussole pour la compétitivité de l'UE et en nous appuyant sur le rapport Draghi, nous continuerons de conjuguer nos efforts pour renforcer la compétitivité et la soutenabilité de nos économies.

Nous veillerons à simplifier de manière fluide les réglementations applicables aux entreprises et à renforcer la coopération pour harmoniser davantage les nouvelles règles. Nous appuierons notamment l'introduction d'une préférence européenne ciblée et proportionnée qui soutiendra une politique « Made in Europe » dans les secteurs clés stratégiques et innovants afin de renforcer notre résilience industrielle et notre sécurité économique et de soutenir l'intégrité du marché unique.

Face aux pratiques de distorsion, à l'instrumentalisation du commerce et aux surcapacités considérables dans les secteurs industriels qui se traduisent par des déséquilibres commerciaux massifs, nous agirons en faveur d'une mise en œuvre ambitieuse et globale de la stratégie de sécurité économique européenne en protégeant efficacement nos actifs critiques, nos entreprises, nos infrastructures et nos ressources, et par une approche fondée sur le dialogue avec nos partenaires et sur la dissuasion grâce à un usage plus ferme et stratégique de la boîte à outils de l'UE et l'atténuation des risques dans nos secteurs les plus essentiels. En outre, nous simplifierons nos réglementations, supprimerons les barrières pour améliorer les conditions d'exercice des entrepreneurs européens et nous nous efforcerons également de mieux tirer parti de notre marché interne pour en faire un outil de souveraineté européenne.

Dans le contexte des tensions internationales et de la flambée des prix de l'énergie dans l'UE, la priorité sera donnée à la réduction des prix élevés et volatiles de l'énergie, au renforcement de la souveraineté énergétique, à la mise en place d'un cadre conjoint pour la décarbonation et la compétitivité, et au respect du principe de neutralité technologique dans l'accès aux fonds européens et à son inclusion dans toutes les législations pertinentes de l'UE. Nous continuerons de renforcer l'intégration du marché européen de l'énergie en investissant dans le développement efficace des réseaux électriques, conformément au principe de subsidiarité. Dans le contexte de la compétitivité industrielle européenne, nous saluons la création de l'Alliance ministérielle pour les industries énérgo-intensives, et nous continuerons d'œuvrer dans cette enceinte de coopération pour

renforcer la compétitivité des secteurs industriels stratégiques.

Nous saluons l'étroite collaboration entre nos deux pays aux niveaux bilatéral et multilatéral dans le domaine de l'énergie nucléaire civile, notamment le Plan de coopération signé le 9 mai 2025. Depuis, nous nous sommes efforcés de renforcer notre coopération, à la fois sur le plan bilatéral et au sein de l'Alliance européenne du nucléaire. Nous entendons promouvoir un partenariat global, allant du développement des compétences à la coopération industrielle et scientifique. Nous nous félicitons que les turbines françaises Arabelle aient été choisies pour le premier projet de centrale nucléaire en Pologne et nous saluons les discussions en cours sur la formation et le renforcement des capacités humaines. Nous saluons les progrès significatifs des discussions entre EDF et ses partenaires polonais sur le dialogue compétitif concernant le second site. Nos deux pays continueront de promouvoir les coopérations et les projets industriels dans le domaine des capacités de nouvelle génération ainsi que dans le domaine des nouvelles technologies nucléaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables dans les deux pays. Nos deux pays confirment leur volonté d'œuvrer ensemble au développement et à l'adaptabilité industrielle des technologies nucléaires tout en veillant au respect des normes de sûreté nucléaire les plus élevées, notamment dans le contexte du développement d'un éventuel projet important d'intérêt européen commun (PIIEC) sur les technologies nucléaires innovantes, qui pourrait être pré-notifié à la Commission européenne en 2027. Dans ce contexte, nous saluons la confirmation prochaine de la certification de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection de la France (ASNR) par l'Agence nationale de l'énergie nucléaire de la Pologne (PAA).

Nous renforcerons notre coopération dans le cadre de l'organisation des prochaines éditions de notre forum économique bilatéral et multiplierons les rencontres entre nos entreprises. Nous collaborerons dans la commercialisation de technologies, en promouvant la croissance des entreprises émergentes et des entreprises en expansion et en développant un écosystème d'innovation résilient et compétitif à l'échelle internationale dans chaque pays. Ce partenariat sera mis en valeur lors du 18ème Congrès économique européen qui se tiendra à Katowice du 22 au 24 avril, où la communauté d'affaires française aura un pavillon pour la première fois.

Nous intensifierons notre coopération dans le cadre de la mise en œuvre de la législation de l'UE sur l'énergie et les transports durables, notamment concernant le carburant, la planification d'infrastructures transfrontalières ainsi que le développement de stations de recharge pour véhicules électriques, de réseaux de ravitaillement en hydrogène et d'infrastructures de chargement pour véhicules utilitaires lourds. Nous nous engageons par ailleurs à renforcer la cybersécurité des systèmes de transport et d'énergie et à améliorer la compétitivité du secteur des transports et sa décarbonation au niveau international. Nous coopérerons dans le but d'intensifier la connectivité du système de transport européen, en particulier grâce au développement d'un corridor de mobilité intégrée, tant en matière d'infrastructures (voies ferrées et lignes à grande vitesse, aéroports, plateformes de transport multimodal et infrastructures à double usage) qu'en matière de services, en développant notre partenariat dans le domaine des infrastructures.

A la suite de la signature récente de l'accord entre CEA-Leti et le Centre polonais pour les technologies et les matériaux avancés, nous développerons notre coopération dans le domaine des semi-conducteurs, notamment des composants utilisés dans les domaines du nucléaire, de la défense et de l'espace. Cette collaboration s'inscrit également dans les efforts déployés plus largement à l'échelle européenne pour renforcer notre souveraineté technologique.

Valeurs, cultures, société civile et sports

La Journée de l'amitié franco-polonaise a été placée sous le patronage de Marie Skłodowska-Curie, première femme à avoir reçu un prix Nobel, pour rappeler les liens humains forts qui unissent nos deux pays. Cette Journée de l'amitié est célébrée dans les deux pays, par des organisations de la société civile et par les autorités locales dans le cadre de notre coopération décentralisée, ainsi qu'en pays tiers. En 2027 sera organisée une saison France-Pologne/Pologne-France, dont le programme mettra en lumière notre patrimoine historique commun ainsi que les développements clés de la culture contemporaine tout en renforçant la coopération entre les organisations culturelles, les artistes et les sociétés civiles. Dans le cadre de notre coopération culturelle, l'accent sera mis sur la création contemporaine et le renforcement des secteurs créatifs et des industries culturelles grâce à la mobilité des artistes et la promotion de l'innovation, ainsi que sur la mobilisation des sociétés civiles en faveur de la démocratie.

Dans le contexte de la préparation de la saison France-Pologne/Pologne-France de 2027, nous saluons la réouverture de l'Institut culturel polonais de Paris en mai 2026. L'Institut français de Varsovie déménagera bientôt dans de nouveaux locaux plus adaptés à ses besoins et à l'intensification de notre coopération.

Nous saluons la remise du premier prix Bronisław Geremek à Andrzej Seweryn : cette nouvelle distinction honore une personne ou une institution qui a apporté une contribution exceptionnelle au renforcement des relations franco-polonaises fondées sur les valeurs communes que sont la paix, la démocratie et l'intégration européenne.

Nous continuerons de renforcer notre recherche et notre coopération en matière d'enseignement supérieur, notamment dans le cadre du Triangle de Weimar et en particulier grâce à la deuxième réunion des Universités européennes, qui se tiendra à Varsovie en septembre 2026.

Sécuriser internet et les réseaux sociaux et protéger nos enfants et nos adolescents des violences numériques est une priorité partagée par nos deux pays, et nous encouragerons les autres États membres de l'UE à définir un âge légal minimum pour l'accès aux plateformes des réseaux sociaux.

Nous partageons la conviction que soutenir la création européenne dans le cinéma et le paysage audiovisuel est essentiel à la promotion d'un imaginaire européen et à la transmission de nos récits aux générations futures. Nous pensons donc qu'il est essentiel, à la fois pour la diversité culturelle et pour une concurrence équitable, que tous les prestataires de services audiovisuels qui travaillent en Europe et bénéficient des publics et des marchés européens contribuent à la création européenne. Nous sommes convenus de discuter de ces objectifs lors d'une réunion de coproduction franco-polonaise, qui sera organisée dans le cadre de la saison France-Pologne/Pologne-France de 2027.

Nous sommes convenus de partager nos bonnes pratiques concernant l'organisation d'événements sportifs internationaux de grande ampleur, en nous appuyant sur l'expérience acquise par la France en tant que pays hôte des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Nous sommes convenus de continuer notre coopération touchant un large éventail de compétitions sportives et de signer, dans les prochains mois, un accord de coopération technique sur le sport de haut niveau entre, d'une part, l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance et, d'autre part, l'Institut du sport-Institut national de la recherche et le Centre des sports de la Pologne.

Rappelant le large soutien de la population française au mouvement Solidarité, nos deux pays se sont réunis à Gdansk, berceau de Solidarité, pour témoigner de notre ferme attachement aux libertés et aux valeurs européennes fondamentales, pour confirmer notre engagement commun en faveur de l'avenir et de la prospérité de l'UE et du continent européen et pour renforcer le lien

fraternel qui unit la France et la Pologne.

(Traduit de l'anglais)

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2026/04/20/declaration-conjointe-franco-polonaise-a-loccasion-du-premier-sommet-bilateral-franco-polonais-au-titre-du-traite-de-nancy>